

vernier information



BULLETIN ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Juin 1985

COMPTES RENDUS 1984

La période printanière est le moment privilégié des publications par les entreprises de leurs résultats financiers de l'exercice précédent. Cette coutume n'échappe pas aux collectivités publiques qui rendent compte de leur gestion à leurs administrés.

Un compte de résultats s'inscrit dans le jeu du contraste avec les chiffres du budget, ce qui permet de vérifier si les prévisions ont été correctement établies.

L'examen du rapport financier et administratif 1984 de la commune, entraîne succinctement les remarques suivantes:

Première constatation: Sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement, soit la somme de Fr. 29 358 700.—, le dépassement s'élève à 2,07% par rapport au chiffre budgétisé, tandis que le montant disponible sur les dépenses, toujours par rapport au budget, s'élève à 1,30%. La distorsion de 0,77% entre ces deux chiffres illustre bien les exigences réclamées, afin que les chiffres cadrés dans le budget soient scrupuleusement respectés.

Deuxième constatation: Le 70% du dépassement des dépenses par rapport aux prévisions est constitué par les rubriques suivantes: prestations sociales, frais d'honoraires, véhicules et machines, chauffage des bâtiments et emplacements communaux. Il s'agit avant tout de dépenses qu'il est mal aisé de maîtriser au moment de la conception du budget. Néanmoins, il sera nécessaire d'être plus performants dans l'appréhension de ce genre de dépenses durant les prochaines années.

Troisième constatation: Le 71% des recettes provient des impôts qui enregistrent une augmentation de 5% comparativement au chiffre budgétisé. Cette meilleure performance est due principalement à une augmentation du rendement du centime additionnel qui est la conséquence de l'augmentation de la valeur de perception. La valeur du centime par habitant s'élève à Fr. 14.93, soit une augmentation de 9,2% par rapport à 1983; quant à la valeur de rendement du centime additionnel, celle-ci s'élève à Fr. 420 194.—, représentant une augmentation de 8,7% par rapport à 1983.

Il faut rester prudents dans l'interprétation de ces pourcentages, car ces derniers évoluent fréquemment en dent de scie d'une année à l'autre. Le diagnostic de l'évolution comparée sur une longue période, fait ressortir que l'augmentation moyenne se situe entre 6 et 8%. L'estimation retenue lors de l'élaboration du budget qui était de 7%, reste donc bien dans les limites de l'appréciation.

Quatrième constatation: Il est significatif de remarquer que pour la première fois depuis deux ans, une somme de Fr. 1 500 000.— figure sous la rubrique du fonds pour grands travaux. Cette somme, bien que modeste (5% du budget), permet de couvrir les travaux de l'entretien lourd des bâtiments. Au cours de ces prochaines années, cette rubrique budgétaire devrait également couvrir les travaux d'entretien lourd des routes et emplacements communaux et dans une perspective plus lointaine, participer à l'amortissement de la dette consolidée.

Les dépenses de fonctionnement, comme du reste les montants importants qui sont investis dans des installations nouvelles ou qui sont engagés pour des achats de biens immobiliers, dépendent dans une large mesure du développement des ressources qui, elles-mêmes, sont étroitement liées à l'évolution conjoncturelle. C'est la raison pour laquelle le développement de zones industrielles ou destinées aux activités tertiaires, reste un atout indispensable pour permettre une évolution positive des postes de travail, élément important des ressources fiscales.

Cette dernière remarque prend toute sa signification si l'on considère le montant global des investissements qui seront effectués ces prochaines années, pour que les activités communales puissent se dérouler sans accroc.

Le rapport financier et administratif est disponible à la Mairie ou dans les postes de police des agents municipaux.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL 1984-1985

Dans sa séance du 22 mai 1984, les conseillers municipaux m'étaient à leur présidence, confiant ainsi cette tâche à une femme, ce qui ne s'était pas vu depuis 1977 sous le ciel verniolan!

Au travers de cette fonction, il me revenait l'honneur de diriger les débats au Conseil municipal, de faire appliquer lois et règlements en vigueur, d'assurer le contrôle de la gestion communale et de veiller au bon fonctionnement de la démocratie.

Mais cela n'est pas le plus important de la tâche d'une présidente! Et cette année restera dans ma mémoire grâce aux nombreuses rencontres et aux contacts riches et variés qui m'ont été offerts et qui m'ont permis de ne pas oublier la dimension humaine de cette fonction.

Combien de sourires, de poignées de mains n'ai-je pas échangés, qui m'ont appris à mieux connaître les préoccupations des Verniolans! Dans toutes les sociétés que j'ai fréquentées, du club d'ainés au jardin Robinson, en passant par la société musicale ou sportive, partout, j'ai rencontré chaleur et amitié auprès de gens dévoués. Ils sont nombreux ceux qui, avec générosité, œuvrent pour offrir à tous une meilleure qualité de la vie, sur le plan sportif ou culturel. Il est grand temps de leur adresser, au nom du Conseil municipal, des remerciements mérités.

Vernier est une commune dynamique où la vie sociale s'épanouit au travers de multiples groupements d'habitants. Il était important pour la présidente que j'ai été d'en prendre conscience et d'entendre les souhaits des uns et des autres. Forte de cette expérience, je me réjouis de me retrouver sur les bancs du Conseil municipal afin de toujours mieux servir les Verniolans.

Agnès TAILLARD

AUTORITÉS MUNICIPALES

Conseil administratif

Dès le 1er juin, le Conseil administratif est présidé par M. André CHILLIER, lequel, conformément à la loi, prend le titre de Maire. M. François SATIN a été appelé à la vice-présidence.

Conseil municipal

Dans sa séance du 14 mai dernier, le Conseil municipal a procédé à l'élection de son bureau qui se compose comme suit:

Présidence: M. Marc-Henri BRELAZ (PdT).
1er vice-président: M. Georges BAECHLER (R).
2e vice-président: M. Jean-Claude SEYDOUX (PDC).
Secrétaire: M. Pierre RONGET (L).
Vice-secrétaire: Mme Gabrielle FALQUET (S).
Membre: M. André KELLER (Vig).

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Séance du 26 mars 1985

Prestation de serment de M. Jean-Pierre BRESCH, en remplacement de M. Daniel MEYER, démissionnaire.
Transformation du poste sanitaire des Libellules.
W.C. publics à Vernier (école enfantine du village).
Crédit complémentaire pour la Crèche d'Avanchet.
Collecteurs du chemin de l'Ecu à Châtelaine.
Achat, par étapes, de 5 bus pour les Transports publics verniolans.
Fonds de roulement pour les Restaurants scolaires de Vernier.
A huis clos: naturalisation de M. Gilbert ... (France).

Séance du 14 mai 1985

Nomination du bureau (voir ci-dessus).
Servitude au profit des Services industriels pour une canalisation d'eau au chemin de la Source-Saint-Jean.
Prise de possession anticipée par l'Etat de Genève, pour la future route de Satigny, sur la parcelle 11.562 (Montfleury).
Participation au capital de TLC-TÉLÉ CABLE LE LIGNON SA.

Crédits complémentaires 1984.

Comptes rendus 1984 pour l'administration municipale et la Fondation communale Vernier-Signal.

Plan d'aménagement pour la future route de Satigny.

Plan d'aménagement pour la boucle route de Meyrin-avenue du Pailly.

Achat de 4 bennes et construction de fosses à bennes.

Transfert d'une partie du Nant-d'Avanchet au domaine public cantonal.

NÉCROLOGIE



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Georges AEGLER. Notre commune perd avec lui un serviteur humble et apprécié.

Monsieur Georges AEGLER est venu habiter la commune dès le début de la mise en habitation des immeubles de l'avenue du Crozet. Très vite, il s'est intéressé à la vie de sa commune, et plus particulièrement, à cette région de Châtelaine et de Balexert qu'il aimait à défendre, et dont il était le président de l'association des intérêts de ce quartier.

Sur le plan politique, il adhéra à l'Association radicale de Vernier-Châtelaine et Aïre. Il accéda au poste de conseiller municipal en 1969 et fut brillamment réélu lors des élections de 1971-1975, 1979-1983. Il siégea au bureau du Conseil municipal à plusieurs reprises comme vice-secrétaire et vice-président.

C'est lui qui présida la séance d'ouverture du Conseil municipal de cette dernière législature en qualité de doyen d'âge. Georges AEGLER fut également un pionnier de la première heure dans la fondation des restaurants scolaires dont il appartenait toujours au comité, ainsi qu'à celui des colonies de vacances.

Ayant la limite d'âge, il prit sa retraite professionnelle l'an dernier. Bien qu'ayant déjà été fortement ébranlé dans sa santé, il reprit, avec courage, ses différentes activités.

Parmi ses plus grandes qualités, nous pouvions noter sa modestie et son inlassable dévouement pour tout ce qu'il entreprenait.

Ces derniers mois, il nous a donné encore une leçon. Bien que lui-même rongé par la maladie, anxieux pour la santé de son épouse, il nous répondait invariablement «Ça va» lorsque nous prenions de ses nouvelles. Jamais il ne s'est plaint de son état de santé.

A sa famille, en particulier à son épouse et à sa fille, nous présentons nos sincères condoléances. Son souvenir restera longtemps vivant dans notre mémoire.

André CHILLIER, maire

C'est avec tristesse que notre administration municipale a appris également le décès de deux anciens collaborateurs.

Madame Clara GENOUD a été pendant de nombreuses années la responsable du Centre de séchage de Vernier. Elle avait occupé ce poste depuis 1942 rendant de grands services aux ménagères, notamment durant la période de la guerre. En 1961, elle quitta cet emploi et fut remplacée par Madame Inès ROCH jusqu'en 1983, date à laquelle le Centre cessa son activité. Née en 1895, elle est décédée le 23 mars 1985 à l'Hôpital de gériatrie.

Madame Cécile LINIGER, née en 1891, a été engagée avec son époux, Monsieur Emile LINIGER, en 1928 pour assumer la charge de l'école de Châtelaine en remplacement de Monsieur Louis CHAMPENDAL, titulaire depuis l'inauguration du bâtiment en 1918.

En 1961, après 33 ans de service, M. et Mme LINIGER prenaient une retraite bien méritée, après avoir rempli leur tâche avec zèle et dévouement, leur souvenir restant certainement gravé dans la mémoire des élèves et des membres des sociétés locales qui ont fréquenté le bâtiment de Châtelaine.

Après le décès de son époux en 1966, Madame LINIGER revint habiter à Châtelaine. Elle devait décéder le 11 avril de cette année.

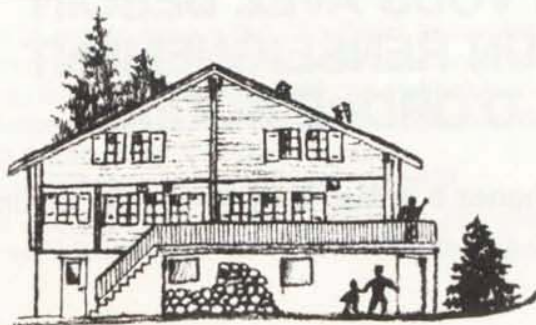
A ces deux familles, nous renouvelons notre profonde sympathie.

TAILLE DES HAIES

En vertu des articles 70 et 76 de la loi sur les routes du 28 avril 1967, les intéressés sont invités à effectuer la taille des arbres et haies bordant leur propriété dans le plus bref délai et **au plus tard le 15 juillet 1985.**

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique.

Passé ce délai, la commune fera procéder d'office à ce travail aux frais des propriétaires.



BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Les bibliothèques municipales des Ranches (Vernier), Châtelaine et du Lignon **SERONT FERMÉES**, durant les vacances scolaires, du

LUNDI 1er JUILLET au DIMANCHE 25 AOÛT

La BIBLIOTHÈQUE DES AVANCHETS (au centre commercial) sera également **fermée du lundi 1er juillet au dimanche 22 septembre.**

Cette fermeture prolongée est nécessaire pour permettre la mise en place du SECTEUR JEUNESSE pour la réouverture en septembre, selon l'horaire habituel, soit:

Lundi: de 16 h. à 20 h.

Jeudi: de 15 h. à 18 h.

Vendredi: de 15 h. à 18 h.

NUISANCES

Aux mois d'avril et mai, notre administration municipale a, à nouveau, reçu des plaintes d'habitants de la région du Lignon qui ont été fortement incommodés (nausées, maux de tête) par les odeurs de la station d'épuration d'Aire.

A la suite de l'intervention de la commune auprès du Département des travaux publics, nous vous communiquons, ci-dessous, la réponse du Service de l'assainissement:

«Messieurs,

Suite à votre lettre du 15 mai 1985 adressée à M. L. Thélin, nous vous précisons que des travaux de réparations et parallèlement de contrôles, au niveau de la décantation secondaire de la station d'épuration d'Aire ont nécessité de vidanger partiellement les bassins correspondants. Les vidanges se sont effectuées pendant la nuit, toutefois, ont pu en effet, provoquer des émanations d'odeurs au début de la journée suivante, en l'occurrence le mercredi 15 mai dernier.

Nous vous prions de nous excuser pour cet inconvénient et la gêne causée à vos administrés.

Ces travaux ont été entrepris suite à une usure inhabituelle et très avancée de l'équipement mécanique des bassins de décantations secondaires afin d'éviter des pannes successives et en particulier des émanations d'odeurs bien plus importantes. Ces travaux sont actuellement en voie de terminaison et les situations décrites dans votre lettre ne devraient plus apparaître jusqu'à la reconstruction de la station d'épuration qui est programmée vers la fin de cette décennie.

Pour le surplus, nous pouvons vous informer que les projets actuellement en cours d'étude concernant la nouvelle station tiennent compte du souci d'éviter dans l'avenir toute émanation d'odeur. A ce titre, des aménagements sont prévus permettant de récupérer l'air malodorant émis lors d'interventions d'entretiens ou de dépannages.

Le chef de la division de
l'assainissement et des exploitations»

CHALET D'EN HAUT

Planachaux-sur-Champéry (alt. 1800 m.)

Nous rappelons que des possibilités de location **DURANT LE MOIS D'AOÛT** sont offertes aux familles de la commune.

Renseignements: Service des sports, tél. 96 62 96 (le matin).

Les services de l'administration municipale

LE SERVICE SOCIAL

Conseiller administratif délégué: Mme Solange SCHMID

INTRODUCTION

Au début du siècle passé et jusqu'il y a peu, la vie était dure pour un grand nombre de gens: tant qu'on avait la santé, on arrivait, en travaillant durement et de nombreuses heures, à faire vivre difficilement sa famille.

Mais quand la maladie frappait ou que la vieillesse arrivait, alors c'était la catastrophe. Pas d'assurances d'aucune sorte: il fallait avoir recours aux institutions de bienfaisance privées ou communales.

Ainsi, dans les archives de notre administration existe un dossier datant de 1809 intitulé: «Administration de bienfaisance» dans lequel on trouve des demandes d'aide telles que paiement du loyer, admission à l'hôpital et même attribution de pain à M. X...

En 1819 se crée une Fondation communale en faveur des malades indigents de la commune.

Et puis, petit à petit, la situation évolue. La première assurance maladie voit le jour en 1911. En 1948, c'est la création de l'AVS. Lentement les conditions de travail s'améliorent.

En 1958, un Service social communal moderne est créé. Son but n'est plus seulement l'aide urgente en cas de difficultés, c'est un service à toute la population dans les domaines les plus divers.



Au Centre aéré à Frangy (août 84)

LE SERVICE SOCIAL OFFRE ÉGALEMENT:

Des fruits et légumes

Avec le concours de la Régie fédérale des alcools, nous pouvons offrir à toutes personnes bénéficiant de l'OAPA, aux familles nombreuses, aux mères seules avec enfant(s), des pommes et pommes de terre à prix réduits.

Des fleurs aux Aînés

Nous avons le plaisir de fêter nos Aînés atteignant 80 ans, et ensuite tous les 5 ans, en les fleurissant. Les autorités communales honorent également les habitants qui célèbrent une étape importante de leur vie, soit les noces d'or, de diamant...

Consultations juridiques

Sur rendez-vous, vous pouvez obtenir une consultation juridique gratuite soit à la Mairie, soit au Centre social du Lignon.

Des rencontres entre l'enfance et le troisième âge

Dès 1982, notre commune a sollicité le corps enseignant par le truchement des inspectrices de l'enseignement primaire. Dès ce moment, chaque école s'est mobilisée afin d'établir des contacts originaux et réguliers avec nos cinq clubs d'Aînés.

DE L'ANIMATION:

Festival de Printemps

L'Association des intérêts d'Aire - Le Lignon, en collaboration avec la commune et l'Association du centre commercial du Lignon, se font un plaisir d'inviter, chaque année, tous les Aînés de la commune à la salle des fêtes du Lignon. Un spectacle de danse, de chants, un défilé de mode leur sont offerts. En fin d'après-midi, une collation est servie.

Croisière sur le lac Léman

Tous les deux ans, les autorités invitent les aînés de la commune à une croisière sur le Léman dans les bateaux de la CGN. Une chaude ambiance y règne, les orchestres font danser nos invités et une collation est offerte à tous les participants.

Jeûne fédéral

A l'occasion du Jeûne fédéral, nos aînés sont invités à participer à un après-midi récréatif où de succulentes tartes aux pruneaux leur sont offertes.

Enfin, la commune prend en charge une partie des frais des courses scolaires des enfants, des loisirs pour handicapés, des placements de personnes âgées en foyers de jour, des séjours d'enfants dans des colonies de vacances ou centres aérés, ceci sous forme de participation par personne et par jour aux institutions organisatrices.

**SI VOUS AVEZ BESOIN
D'UN RENSEIGNEMENT
D'ORDRE SOCIAL**

**Téléphonez à la Mairie de Vernier, le matin,
tél. 410000 (int. 21)**

LISTE DES INSTITUTIONS SOCIALES COMMUNALES

Toutes ces institutions sont subventionnées par la commune
et gérées par des comités de bénévoles.

AÎNÉS:

Club des aînés

AVANCHET et environs Rue du Grand-Bay 21	tél. 96 19 98
CHÂTELAINE-BALEXERT Avenue de Crozet 39	tél. 96 51 61
LIBELLULES Route de l'Usine-à-Gaz 10	tél. 97 13 97
LIGNON Avenue du Lignon 50	tél. 96 16 70
VERNIER Chemin de Champ-Claude 6	tél. 41 03 48

ENFANCE:

CRÈCHE DES AVANCHETS Rue du Grand-Bay 12 A	tél. 98 57 20
CRÈCHE PAMPLEMOUSSE Avenue du Lignon 76	tél. 96 90 36
JARDIN D'ENFANTS «LE TRÉFLE» Ecole des Libellules	tél. 96 53 78
Ecole d'Avanchet-Jura	tél. 96 23 52
Ecole enfantine Vernier-village	tél. 41 28 46
JARDIN D'ENFANTS «POP CORN» Ecole du Lignon	tél. 96 24 96
GARDERIE DE BALEXERT Ecole de Balexert	tél. 96 54 72
LUDOTHÈQUE D'AVANCHET Rue François-Durafour 7-8	tél. 96 81 13
LUDOTHÈQUE DE CHÂTELAINE Avenue de Châtelaine 82	tél. 96 06 22
CLUB DE VERNIER-CITÉ Chemin Mouille-Galand 2 C	tél. 41 20 25
CLUB DU JEUDI DE VERNIER Ecole des Ranches	tél. 41 05 46

JEUNESSE:

JARDIN ROBINSON DE BALEXERT Avenue de Crozet 39	tél. 96 51 61
JARDIN ROBINSON DU LIGNON Le Lignon	tél. 96 70 66
CENTRE DE LOISIRS D'AÏRE Chemin Nicolas-Bogueret 12 bis	tél. 96 16 76
CENTRE DE LOISIRS D'AVANCHET Rue du Grand-Bay 13	tél. 96 24 80
CENTRE DES JEUNES DU LIGNON (DISCO BULL) Le Lignon	tél. 96 42 67

PASSEPORTS-VACANCES:

Vente à la Mairie des passeports-vacances du Département de l'instruction publique	tél. 41 00 00
---	---------------

VACANCES:

CENTRES AÉRÉS (SÉZEGNIN ET FRANGY)	tél. 96 16 76
ASSOCIATION DE VACANCES VERNIER-BOIS-GENTIL (Boveau, Planachaux)	tél. 41 00 00

DIVERS:

RESTAURANTS SCOLAIRES	tél. 96 62 81
VESTIAIRE DU LIGNON Le Lignon	tél. 96 52 06
CENTRE DE RENCONTRES DES LIBELLULES Avenue des Libellules 8	tél. 96 75 77
CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES (sur rendez-vous)	
Mairie	tél. 41 00 00
Centre social d'Avanchet	tél. 96 59 30
Centre social du Lignon	tél. 96 63 11

AUTRES INSTITUTIONS SOCIALES:

Ces institutions ne sont pas communales. Elles travaillent sur la commune de Vernier pour ses habitants. La commune participe à leur fonctionnement, soit par la mise à disposition de locaux, soit par des subventions.

SONT GÉRÉS PAR L'HOSPICE GENERAL:

CENTRE SOCIAL D'AVANCHET Rue du Grand-Bay 18	tél. 96 59 30
CENTRE SOCIAL DU LIGNON Avenue du Lignon 78	tél. 96 63 11
BUREAU SOCIAL DES LIBELLULES Avenue des Libellules 8	tél. 96 66 13

IMMEUBLES À ENCADREMENT SOCIAL:

Avenue du Lignon 50-53	tél. 96 16 70
Rue du Grand-Bay 16	tél. 97 04 40
REPAS À DOMICILE	tél. 36 31 32

AIDE ET SOINS À DOMICILE:

AIDE MÉNAGÈRE AU FOYER (AMF) Rue des Vollandes 30, 1207 GENÈVE	tél. 36 12 10
FÉDÉRATION DES SERVICES D'AIDE FAMILIALE Boulevard Saint-Georges 72, 1205 GENÈVE	tél. 29 81 44
SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE ET AIDES EXTRA-HOSPITALIÈRES Croix-Rouge genevoise, route des Acacias 7, 1227 ACACIAS	tél. 42 40 50
ou dans les autres centres sociaux d'Avanchet et du Lignon	

SOS CHAUFFEURS

Depuis 15 ans, le service des chauffeurs bénévoles – véritable service public – regroupe 80 personnes (hommes, femmes, jeunes et moins jeunes) qui mettent leur voiture, leur temps, leur bonne volonté à la disposition des personnes âgées ou handicapées.
Plusieurs milliers de transports par année!!!

Depuis quelques temps, hélas, le service des chauffeurs bénévoles constate une diminution du nombre des chauffeurs

face à l'augmentation constante des demandes de transports.

Une relève s'impose!

En allant et revenant de votre travail. Quelques heures le matin ou l'après-midi. Une fois par semaine... ou plus. Tout est possible.

Venez renforcer les rangs de ce service afin de lui permettre de continuer à apporter une aide fort appréciée, des aînés notamment.

Renseignements: Centre social protestant, tél. 20 78 11.

PASSAGES DE SÉCURITÉ AMÉLIORATION ACCÈS POUR HANDICAPÉS

Plusieurs conseillers municipaux avaient déposé une motion invitant le Conseil administratif à étudier diverses améliorations pouvant renforcer la sécurité des passages à piétons.

Pour répondre à cette demande, nous avons prié le bureau d'ingénieurs J.-P. Fornerone de recenser tous les passages à piétons de la commune, de les classer dans un rapport circonstancié en appréciant le degré d'urgence des améliorations à entreprendre.

Cette tâche se répartit en 3 volets.

1. Le confort à apporter aux usagers par l'abaissement des bordures de trottoirs pour faciliter leur franchissement, principalement par les personnes âgées, voire les handicapés.
2. L'éclairage renforcé de certains passages, principalement aux endroits où l'automobiliste pourrait être surpris par la présence de ces derniers.
3. Un équipement complémentaire acoustique de la signalisation lumineuse pour les personnes malvoyantes. Ce

sujet étant encore à l'étude, notamment par le Département de justice et police avec lequel nous collaborons, pour l'élaboration de telles installations qui seront dès lors mises en place ultérieurement.

Le degré d'urgence déjà évoqué plus haut nous a incités à prévoir la première étape en 1984, où nous avons porté notre effort sur la route d'Aire, la route du Bois-des-Frères, l'avenue de Crozet, le chemin de Maisonneuve et la rue du Village.

Une deuxième étape en 1985 aux Avanchets, la route de Meyrin, l'avenue Casaï, l'avenue du Lignon, la route de l'Usine-à-Gaz, les avenues Henri-Golay et de la Concorde.

Il est évident que lors de travaux de réfection de routes ou d'assainissement, nous profitons des chantiers en cours pour améliorer simultanément les passages à piétons, par exemple au carrefour de la route de Pré-Bois prolongée – route de Vernier ou chemin des Coquelicots...

Nous essayons d'aménager tous les passages pour améliorer le confort et la sécurité des usagers. Toutefois, des cas particuliers pourraient nous échapper et d'avance, nous remercions les personnes qui, par leurs remarques constructives, pourront nous aider à parfaire notre action.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 1984 (Premier degré d'urgence)

Emplacement du passage	Travail effectué	Type de revêtement	Eclairage
Carrefour rte de Vernier/ route du Bois-des-Frères	Abaissement des bordures	Enrobés	
Carrefour du Lignon	Abaissement des bordures	Enrobés	
Avenue du Lignon	Abaissement des bordures	Enrobés	
Rte du Bois-des-Frères/ chemin Grand-Champ	Abaissement des bordures	Enrobés	Pose de l'éclairage intensif
Rte du Bois-des-Frères/ chemin I.-Anken	Abaissement des bordures	Enrobés	
Carrefour rte d'Aire/ rte du Bois-des-Frères	Abaissement des bordures + adaption des différents regards	Enrobés	
Route d'Aire/ ch. Henri-de-Büren	Abaissement des bordures	Enrobés pavés en béton	Pose de l'éclairage intensif
Route d'Aire (pont)	Abaissement des bordures	Enrobés	
Chemin des Eglantines	Abaissement des bordures		
Avenue de Crozet (accès jardin Robinson)	Abaissement des bordures	Pavés en granit	Pose de l'éclairage intensif
Chemin de Maisonneuve (accès jardin Robinson)	Abaissement des bordures	Enrobés	
Chemin de Maisonneuve	Abaissement des bordures	Enrobés	
Avenue de Châtelaine/ angle ch. Maisonneuve	Abaissement d'une bordure	Chape en béton bouchardée	
Carrefour rte de Vernier/ chemin Phil.-de-Sauvage	Abaissement d'une bordure	Enrobés	
Carrefour rte de Vernier/ chemin Champ-Claude	Abaissement des bordures	Enrobés	Pose de l'éclairage intensif
Vernier-Place	Abaissement des bordures	Enrobés	Pose de l'éclairage intensif
Rue du Village	Abaissement des bordures	Enrobés	



Parallèlement, afin de faciliter l'accès des installations et bâtiments publics et des centres commerciaux aux personnes handicapées, la création d'emplacements réservés au stationnement de leur véhicule se réalise par étape.

Ces emplacements de stationnement sont indiqués par des marques de couleur jaune et le symbole "handicapés", ainsi que par un signal "parcage autorisé" muni d'une plaque complémentaire "handicapés".

FÊTE DU 1^{ER} AOÛT

Les autorités et les sociétés communales vous invitent à prendre part à la fête nationale du 1^{er} Août qui, cette année, aura lieu

À VERNIER-VILLAGE (Préau de l'école des Ranches)

Un gros effort a été accompli par les sociétés communales pour animer cette fête et donner l'occasion à la population ancienne et nouvelle de fraterniser et se connaître.

Chacun est cordialement invité à participer à l'agape populaire qui débutera à 18 heures. Des pots souvenir, soupe, saucisses grillées et buvette seront à disposition à des prix raisonnables.

Le repas sera agrémenté par un concert de la Fanfare municipale de Vernier.

Les aînés, rentiers AVS, de la commune de Vernier sont cordialement invités à se joindre à cette manifestation. Des tables seront réservées à leur intention, le pot souvenir, soupe et thé leur seront gracieusement offerts.

Inscription: jusqu'au 26 juillet, aux Clubs d'aînés et à la Mairie.

Dès 21 h. 15: partie officielle – feu d'artifice et feu de joie – bal gratuit.

Nous rappelons que l'usage des pétards, fusées, grenouilles, etc., est strictement interdit pendant la manifestation officielle et recommandons la plus grande prudence lors de leur emploi à proximité de personnes ou d'immeubles.

THÉÂTRE ESTIVAL

La commune de Vernier présente, en collaboration avec le Festival du Bois-de-la-Bâtie:

«NASRUDIN ET ZÉINEB»

Pièce de théâtre de Gilbert MUSY, jouée par le Théâtre Populaire Romand

Du lundi 2 septembre au vendredi 6 septembre 1985 à l'école de Vernier-Place.

Prix d'entrée: Fr. 15.— / Enfants-AVS-Etudiants Fr. 10.—

Les personnes en possession d'un abonnement pour les spectacles du Festival du Bois-de-la-Bâtie ne paient pas d'entrée.

NASRUDIN ET ZÉINEB

Nasdurin et sa femme forment un couple de vagabonds, de pèlerins perpétuellement en quête de cette sagesse qui dort au fond de soi pendant qu'on court le monde à sa recherche.

Tour à tour drôles, émouvants et tendres, ironiques et féroces, Nasdurin et Zéineb égrènent pour nous toute la gamme des sentiments humains, alternent les arpèges de paradoxes vertigineux et le mouvement ample et majestueux de contes dignes des mille et une nuits.

Ce ne sont pas deux mais dix, cent personnages colorés d'un Orient fabuleux qui défilent sous nos yeux, panorama d'une

société apparemment différente, mais au fond si semblable à la nôtre.

Gilbert MUSY, né en 1944, a publié des romans: «LA TANGENTE», «LE POINT DE FUITE»; des nouvelles: «LE PLOMB»; et de nombreuses traductions: Honegger, Wyss, Hasler, Burger, Walser.

En outre, il a collaboré à la dramaturgie du spectacle «CENDRARS» du TPR, expérimenté l'écriture théâtrale, rédigé le livret d'un opéra, «TREMBLEMENT DE TERRE AU CHILI», musique de JOHN MORTIMER, destiné à être créé la saison prochaine.

FESTIVAL «VERNIER SUR ROCK» 1985

DU 26 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE

Festival organisé par le Centre de rencontres d'Aïre-Le Lignon et le Service culturel de la commune de Vernier, en collaboration avec le Centre de loisirs des Avanchets, la Maison des jeunes du Lignon et l'ABARC (Association pour un baraquement d'accueil et de rencontres communautaires).

Il se déroulera sur cinq soirées, trois à la salle des fêtes du Lignon et deux à l'ABARC. Elles auront chacune une couleur musicale différente.

Judi 26 septembre à 20 h. 30 – Salle des fêtes du Lignon:

Vernissage de l'exposition – Table ronde «Le mouvement culturel rock».

Vendredi 27 septembre de 20 h. à 2 h. – Salle du Lignon:

Concert jazz-rock – rock africain (3 groupes).

Films musicaux – Vidéoclips – Exposition photos et d'art graphique.

Samedi 28 septembre de 20 h. à 2 h. – Salle du Lignon:

Concert New-wave (3 groupes).

Films – Vidéoclips – Exposition.

Vendredi 4 octobre de 20 h. à 2 h. –

A l'ABARC, route de Vernier (Bois-de-la-Grille):

Concert rockabilly (3 groupes).

Samedi 5 octobre de 20 h. à 2 h. à l'ABARC:

Concert hard-rock (3 groupes).

Quatre des six groupes se produisant à l'ABARC seront des groupes de jeunes musiciens auxquels nous offrons un espace d'expression.

CONCOURS DE CRÉATION D'ART GRAPHIQUE «L'EXPRESSION ROCK»

Dans le cadre du **FESTIVAL «VERNIER SUR ROCK» 1985**, est organisé un **CONCOURS DE CRÉATION D'ART GRAPHIQUE**, ayant pour thème:

«L'EXPRESSION ROCK»

et qui donnera lieu à une exposition pendant le festival.

Inscriptions et renseignements:

Centre de rencontres d'Aïre, chemin Nicolas-Bogueret 12 bis	tél. 969266
Centre de loisirs d'Avanchet	tél. 962480
Disco Bull	tél. 964267
ABARC	tél. 962101

- 1. CONDITIONS:** ouverts à tous, travail individuel ou collectif.
- 2. MODALITÉS:** toute création graphique utilisant comme moyen d'expression technique: peinture, photo, dessin, gravure, collage, litho, lino, etc.
- 3. TRAVAUX:** un travail par personne ou par groupe, ainsi qu'un texte d'environ 4 ou 5 lignes expliquant pourquoi votre œuvre est d'expression rock.
- 4. FORMATS:** format minimum 18x24 cm. et format maximum 50x70 cm. Les œuvres seront exposées telles qu'elles auront été déposées.
- 5. DATE LIMITE:** dépôt des travaux au Centre de rencontres d'Aïre-Le Lignon du 26 au 31 août 1985.

